



**PÔLE AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT
BIODIVERSITÉ**
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

PÔLE DE RECHERCHE **AGRICULTURE ENVIRONNEMENT BIODIVERSITÉ**



APPEL À PROJETS 2026 **Manifestations Scientifiques**

Appel à projets Manifestations Scientifiques

- Notice -

Date limite de soumission : 03 octobre 2025, à 12h00

CONTEXTE

Cet appel succède à l'AAP « dotation exceptionnelle pour l'organisation de manifestations scientifiques » de l'université de Montpellier (UM) auparavant géré par la DRED. Il est coordonné par les Pôles de recherche depuis 2024. Sous réserve du vote du budget 2025 par le Conseil d'Administration, le Pôle de recherche AEB accordera un soutien financier à l'organisation de manifestations scientifiques se déroulant en 2026.

Deux appels à candidature sont fixés : un à l'automne de l'année N-1 (présent appel) pour les événements se déroulant entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 janvier 2027, et un au printemps de l'année N pour les événements se déroulant entre le 1^{er} juillet 2026 et le 31 janvier 2027, sachant que les demandes ne pourront être rétroactives.

MODALITÉS DE CANDIDATURE ET DE SÉLECTION

- Les porteurs rempliront le formulaire de demande et le transmettront au directeur de leur structure de recherche pour signature.
- Le directeur de la structure de recherche classera les demandes puis les enverra par mail à pole-aeb-dir@umontpellier.fr avant le 03 octobre 2025 à 12h00. Chaque demande constituera un seul fichier pdf intitulé « Acronyme Laboratoire_ nom du porteur »

La commission ad hoc du pôle AEB évalue les dossiers et établit un classement. Celui-ci est ensuite délibéré en commission recherche. Les résultats seront communiqués aux porteurs et directeurs de laboratoire. Le financement sera mis à disposition après délibération de la Commission Recherche, début 2026. Il devra être utilisé avant la clôture financière de décembre 2026. Aucun report de crédits ne sera possible.

MONTANT DU FINANCEMENT

Le montant du financement alloué ne pourra pas dépasser 3 000 € par demande.

En cas de demandes multiples d'une même structure de recherche (UMR, UR, UAR, ...), le directeur de structure devra classer les demandes par ordre de priorité. Les dossiers classés ex-aequo ne seront pas examinés.

Dans le cas d'un projet pour lequel les porteurs appartiennent à des pôles différents, la demande pourra être adressée à chacun des pôles concernés.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Manifestation organisée entre le 1er janvier 2026 et le 31 janvier 2027 pour cette 1^{ère} vague de l'appel
- Manifestation portée par un enseignant-chercheur, un chercheur ou un ingénieur de recherche titulaire, membre d'une des structures de recherche rattachées à titre principal au Pôle AEB et dont l'UM est tutelle (liste des structures en page 3)
- Manifestation se déroulant en présentiel en Occitanie ou en visioconférence
- Invitation d'intervenants de renommée régionale, nationale ou internationale
- Réduction de frais d'inscription et de participation pour les étudiants en master et doctorat
- La transmission du compte-rendu d'utilisation des fonds sur des projets financés lors de campagnes précédentes sera prise en compte

Dépenses éligibles :

- Contribution à l'organisation logistique de la manifestation
- Invitation d'intervenants de renommée régionale, nationale ou internationale
- Réduction de frais d'inscription pour les étudiants en master et doctorat

Ne sont pas éligibles :

- Les manifestations organisées par les doctorants ou associations d'étudiants et à destination exclusive d'un public d'étudiants
- Les séminaires de laboratoires
- Les formations ou écoles thématiques

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Respect de la parité femme/homme : l'attention de tous est attirée sur la nécessité de favoriser la parité dans le comité d'organisation et dans les conférenciers invités au regard de la représentation nationale dans le domaine concerné (les indicateurs sont disponibles en pages 39 et 40 du [document du MESRI](#)).
- Impact scientifique de la manifestation
- Le montant du financement sera ajusté selon le nombre de participants et la portée de l'événement.

ENGAGEMENT DU PORTEUR

- Faire figurer le logo du Pôle AEB et de l'[Université de Montpellier](#) dans tous les documents relatifs à la manifestation
- Faire parvenir au Pôle AEB (pole-aeb-dir@umontpellier.fr) au plus tard dans les 2 mois suivant la manifestation, un bilan financier et un court rapport selon le modèle transmis avec le courrier de notification. Ce bilan est obligatoire et pourra être utilisé dans les supports de communication de l'UM
- Avoir une attitude éco-responsable et limiter l'utilisation des objets publicitaires
- Respecter, dans le cadre de l'organisation du colloque, les valeurs et principes d'intégrité scientifique énoncés par la [charte nationale de déontologie des métiers de la recherche](#) et la [charte intégrité](#)

scientifique de l'UM

- Respecter, dans le cadre de la publication des actes de la manifestation et, le cas échéant, de toute extension en journal, les dispositions liées à la science ouverte et la Loi pour une république numérique (publication en open access). Si l'éditeur l'autorise, le porteur déposera le texte intégral des actes du colloque dans l'archive ouverte HAL- UM. Si l'éditeur ne permet pas ce dépôt, le porteur demandera aux auteurs du/des laboratoires sous-tutelle UM de déposer le texte intégral de leurs communications dans [HAL-UM](#)
- Veiller à ce que les organisateurs et participants prennent en compte les consignes sanitaires en vigueur au moment de l'événement.

1^{er} APPEL

Pour une manifestation organisée entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 janvier 2027

Dépôt des candidatures : 03 octobre 2025 à 12h00
Résultats : décembre 2025

2^{ème} APPEL

Pour une manifestation organisée entre le 1^{er} juillet 2026 et le 31 janvier 2027

Dépôt des candidatures : mars-avril 2026
Résultats : juin-juillet 2026

CONTACT

pole-aeb-dir@umontpellier.fr

STRUCTURES DE RECHERCHE ÉLIGIBLES :

AGAP Institut
AMAP
CEFE
ChimEco
DGIMI
DIADE
G-EAU
GM
HSM
IATE

IHPE
IPSIM
ISEM
MARBECE
MEEB
MIVEGEC
OREME
PHIM
QUALISUD
SPO